

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 1er octobre 2025 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Francyne Bouchard
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

RÉSOLUTION : 2025-10-299 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d’ouvrir la séance du 1 octobre 2025. Il est 19 h 00.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-300 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu d’accepter l’ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants :

- Aide financière à l’organisation d’un tournoi de balle bénéfice au profit de l’organisme Laura Lémerveil;
- Demande de virement budgétaire – Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire;
- Mandat pour l’audit des états financiers de la Ville de Donnacona pour les années 2025, 2026 et 2027;
- Transaction et quittance dans le dossier numéro 25CV01001 – Autorisation de signature;
- Programme d’appui aux collectivités (MIFI) – Entente tripartite entre la Ville de Donnacona, la MRC de Portneuf et le MIFI – Appel de proposition 2025-2028;
- Octroi du contrat pour le remplacement du système d’éclairage de la tour de l’hôtel de ville.

Adoptée à l’unanimité

**Rapport du maire et des membres du conseil
sur les activités municipales du mois de
septembre 2025**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de septembre 2025 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2025-10-301

Approbation du règlement d'emprunt numéro 47-2025 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf décrétant un emprunt de 2 159 592,88 \$ pour une période de 10 ans.

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues concernent notamment divers travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil municipal au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le directeur général de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure réfère à l'article 607 du *Code municipal* ou 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1. Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
2. Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Donnacona approuve le règlement d'emprunt numéro 47-2025 de 2 159 592,88 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-302

Versement du surplus de la course du maire aux activités-bénéfice du maire

CONSIDÉRANT la tenue le 1^{er} juin 2025 de la course du maire;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a été organisé par la Ville de Donnacona et qu'il a généré un surplus de 3 628,69 \$;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire que la Ville verse ce surplus aux activités-bénéfice du maire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise le versement du surplus de 3 628,69 \$ de la course du maire aux activités-bénéfice du maire;

D'autoriser le versement de cette somme à même le poste budgétaire no 55-134-27-000 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

CONSIDÉRANT QU'une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie de la MRC soumettra un projet modèle d'entente intermunicipale d'entraide de protection contre les incendies aux municipalités de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf recommande de résilier l'entente actuelle d'entraide mutuelle;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des commentaires reçus des municipalités locales chacune d'elles s'engagent à signer une (ou des) entente(s) d'entraide mutuelle de protection contre les incendies d'ici le 31 décembre 2025 avec les villes ou municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 12 de l'entente actuelle le conseil municipal pourrait mettre fin en informant chacune des autres municipalités de son intention avec un préavis de 3 mois ainsi que la direction générale de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Donnacona est avisé que de nouvelles ententes intermunicipales d'entraide de protection contre les incendies entre les villes et municipalités seront requises afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques et remplaceront, à leurs signatures, le protocole d'entente mutuelle encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Donnacona est avisé que des nouvelles ententes intermunicipales d'entraide de protection contre les incendies entre les villes et municipalités seront requises afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques;

QUE le conseil municipal mandate la direction générale à manifester à la MRC de Portneuf et ses Municipalités son intention de mettre fin à l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies du territoire de la MRC de Portneuf, présentement en vigueur, dans le respect de l'article 12 de cette entente;

QUE le conseil municipal de la Ville de Donnacona autorise le maire et la direction générale à négocier lesdites nouvelles ententes pour et au nom de la Ville;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la fin de l'entente entre la Ville de Donnacona, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Bourgade de Donnacona dans le cadre du programme de supplément de loyer d'AccèsLogis le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette entente devra être renouvelée;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la Bourgade ont déposé les états financiers de l'organisme pour 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

De verser à la Bourgade de Donnacona la somme de 1 247,40 \$ représentant la part de la Ville dans le cadre du programme de supplément de loyer pour l'année 2024;

D'autoriser une dépense de 1 247,40 \$ à même le poste budgétaire no. 02-520-00-965 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-305

Acceptation des procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 8 et 22 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 8 et 22 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-306

Embauche d'un pompier au service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un pompier pour les besoins du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu de procéder à l'embauche de monsieur Nicolas Robichaud au poste de pompier volontaire. Les conditions de travail sont celles déterminées par l'entente de travail avec les pompiers de la Ville de Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-307

Autorisation au Halo Entraide Communautaire de tenir un barrage routier

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de l'organisme Le Halo Entraide Communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Le Halo Entraide communautaire est le maître d'œuvre de l'Opération Nez rouge 2025 dans Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite tenir un barrage routier le jeudi 13 novembre 2025 de 6 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu et à l'arrêt à l'intersection de la rue Des Prés et Brière afin de collecter des fonds dans le cadre de l'Opération Nez rouge dans Portneuf;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser Le Halo Entraide Communautaire à tenir un barrage routier le jeudi 13 novembre prochain de 6 h 30 à 8 h 30 et de 11 h 30 à 13 h à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu et à l'arrêt à l'intersection de la rue Des Prés et Brière afin de collecter des fonds dans le cadre de l'Opération Nez rouge.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-308

Achat d'une table pour la soirée Distinction 2025 organisée par la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf

CONSIDÉRANT la tenue le 6 novembre 2025 de la Soirée Distinction de la Chambre de commerce de l'Est de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à l'achat d'une table pour huit (8) personnes pour le souper gastronomique et la soirée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De procéder à l'achat d'une table pour huit (8) personnes au coût de 919,80 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-110-00-493 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

RÉSOLUTION : 2025-10-309

Demande de virement budgétaire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la demande de virement budgétaire du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour effectuer deux (2) réparations non prévues au centre aquatique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'effectuer le virement budgétaire suivant :

Virement	Code budgétaire	Description	Montant (\$)	Solde (\$)
De	02-701-51-141	salaire employé camp de jour	- 12 170.00 \$	5.00 \$
Vers	02-701-40-522	Entretien bâtiment	12 170.00 \$	21 294.00 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-310

Mandat pour l'audit des états financiers de la Ville de Donnacona pour les années 2025, 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois et au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Malette S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

D'octroyer le mandat pour l'audit des états financiers de la Ville de Donnacona pour les années 2025, 2026 et 2027 à Malette S.E.N.C.R.L. pour la somme de 122 275,91 \$ incluant les taxes;

D'autoriser une dépense de 122 275,91 \$ à même le poste budgétaire n° 02-130-00-413 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-311

**Transaction et quittance dans le dossier
numéro 25CV01001 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance déposée par la Ville devant la cour municipale portant le numéro 25CV01001;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties afin de convenir d'une entente;

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil municipal approuve le projet de transaction et quittance dans le dossier 25CV01001;

D'autoriser M^e Pierre-Luc Gignac, directeur général adjoint et greffier, à signer au nom de la Ville la transaction et quittance dans le dossier 25CV01001.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-312

**Programme d'appui aux collectivités (MIFI) -
Entente tripartite entre la Ville de Donnacona,
la MRC de Portneuf et le MIFI - Appel de
proposition 2025-2028**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) offre aux MRC de conclure encore une fois une entente de trois ans pour maintenir les efforts déployés par la MRC de Portneuf et ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà réalisé avec succès l'entente PAC transitoire 2021-2022 ainsi que l'entente PAC MIFI 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat et les actions proposées dans le cadre du PAC offrent de nombreux services et avantages aux municipalités de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque dollar investi par la MRC dans la démarche, le MIFI en investira également un, ce qui représente un effet de levier très intéressant pour la région;

CONSIDÉRANT QU'il est maintenant nécessaire d'avoir un 3^e signataire, sans aucune obligation financière de sa part, pour que la MRC de Portneuf puisse utiliser le Fonds Régions et Ruralité (FRR) comme contribution dans le cadre du Programme d'Appui aux Collectivités;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

QUE la Ville de Donnacona soit le troisième signataire officiel de la nouvelle entente PAC 2025-2028;

QUE la MRC investisse dans cette entente d’une durée de trois ans :

- 70 000 \$ par année provenant de son budget du FRR, somme totale de 210 000 \$ dédiée aux ententes sectorielles et ministérielles, afin de permettre la mise en oeuvre des actions prévues au plan d’action 2025-2028, poste budgétaire « MIFI/MRC (FRR) – Projets Programme d’appui aux collectivités (PAC) » numéro 02 62104 970;

Le tout en contrepartie d’une contribution de 70 000 \$ par année, totalisant 210 000 \$ de la part du MIFI, et ce pour un grand total de 420 000 \$.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-313	Octroi du contrat pour le remplacement du système d’éclairage de la tour de l’hôtel de ville
---------------------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le système d’éclairage de la tour de l’hôtel de ville est désuet et n’est plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de remplacer ce système d’éclairage et que cette dépense n’était pas prévue au budget 2025;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Denis Gignac inc. électricien;

CONSIDÉRANT QU’en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D’octroyer le contrat du remplacement du système d’éclairage de la tour de l’hôtel de ville à Denis Gignac inc. électricien pour un montant de 37 711,80 \$ incluant les taxes;

D’affecter cette dépense au surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l’unanimité

RÉSOLUTION : 2025-10-314	Aide financière à l’organisation du tournoi de balle bénéfice au profit de l’organisme Laura Lémerveil
---------------------------------	---

CONSIDÉRANT la tenue le 27 septembre dernier d’un tournoi de balle bénéfice au profit de l’organisme Laura Lémerveil au terrain de baseball mineur;

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière adressée par les organisateurs de l’événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 126,47 \$ à madame Martine Langevin de l’organisation du tournoi-bénéfice au profit de l’organisme Laura Lémerveil;

D’autoriser une dépense de 126,47 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l’unanimité

Liste de la correspondance - septembre 2025
--

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de septembre 2025.

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, les états comparatifs des revenus et des dépenses conformes à cet article.

Dépôt de la liste des personnes embauchées par le directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire conformément au règlement numéro V-601

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-601 concernant la délégation au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes pour les besoins du service, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture ainsi que le sommaire décisionnel préparé par ce dernier pour chacune de ces embauches.

La personne suivante a été embauchée :

Candidat	Poste	Rémunération
Abigail Benas	Assistant-sauveteur	Classe 3 - Échelon 1 (16,10 \$/h)

RÉSOLUTION : 2025-10-315 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 47.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire